

27 février 2025

# Publication des indicateurs de l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

SMABTP publie les résultats de l'index égalité professionnelle pour l'année 2024. La note obtenue est de 90 sur 100. La part des femmes au sein des instances dirigeantes est de 24 % et de 29 % parmi les cadres de direction.



crédit photo : Adobe Stock

## ■ Publication de la note de l'index professionnel

Pour la septième année de calcul de l'index également femmes/hommes institué par les pouvoirs publics, l'Unité Economique et sociale (UES) SMA obtient une note de **90 sur 100** (89 sur 100 en 2023).

Il s'agit d'un résultat en progression qui vient récompenser la politique sociale menée en matière d'égalité professionnelle.

L'analyse s'effectue par grande catégorie socioprofessionnelle (CSP) et selon les 5 indicateurs réglementaires suivants :

1. Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes (résultat obtenu : 35/40)
2. L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre les femmes et les hommes (résultat obtenu : 20/20)
3. L'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes (résultat obtenu : 15/15)
4. Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, si des augmentations sont intervenues au cours de la période pendant laquelle le congé a été pris (15/15)
5. Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (5/10)

▪ **Publication des écarts de représentation entre les femmes et les hommes**

Un 6<sup>ème</sup> indicateur a été créé à partir de l'année 2021, pour être publié en 2022, et ne rentre pas dans le calcul évoqué ci-dessus.

Il s'agit des écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les cadres membres des instances dirigeantes. Au titre de la troisième année de mise en place de ce 6<sup>ème</sup> indicateur pour 2024, publié en 2025, l'UES SMA obtient les résultats suivants pour la part des femmes :

- **Au sein des instances dirigeantes (Comité de Direction et Comité Exécutif)**  
: 24 %
- **Parmi les cadres de direction (hors Comité de Direction et Comité Exécutif)**  
: 29 %

Pour la part des hommes :

- **Au sein des instances dirigeantes (Comité de Direction et Comité Exécutif)**  
: 76 %
- **Parmi les cadres de direction (hors Comité de Direction et Comité Exécutif)**  
: 71 %

Conformément à la loi, les résultats de l'index professionnel et ceux du 6<sup>ème</sup> indicateur seront publiés sur le site internet de l'UES SMA ainsi que sur celui du Ministère du Travail.